

CONVOCACTION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 23
Votants : 31
Pouvoirs : 8
Absent : 8

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
M. PERRIN
Mme SAKHO
M. ZAHRAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

M. DEME, M. MARTIN, Mme HAMADOUCH, Mme SOW, Mme SENET, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

5 Dotation Politique de la Ville 2024

■ **Rapport de présentation :**

Cédric LEMAIRE, Adjoint

Depuis 2015, la ville de Creil bénéficie d'une enveloppe annuelle au titre de la dotation politique de la ville (DPV). Cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc être destinée en priorité aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'enveloppe financière allouée cette année est de 1 543 073 €. Les orientations prioritaires sont les actions prioritaires du contrat de ville, l'accès aux services publics et le financement d'équipements sportifs.

Dans ce contexte, il vous est proposé de présenter le programme d'opérations suivant :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant sollicité	Taux %
1	Rénovation du Stade Vélodrome - tranche 1	720 662.43 €	551 529.94 €	76%
2	Reconstruction de l'espace Bulh – tranche 1	295 302.67 €	236 242.13 €	80%
3	Création d'une aire de jeux au Square Grelier	108 869.92 €	87 095.94 €	80%
4	Agrandissement de la Crèche Arc en Ciel	1 672 833,00 €	306 496,99 €	18%
5	Démolition de l'ancien Centre de Tri Urbain	240 222,00 €	108 177,60 €	45%
6	Renaturation des cours d'écoles	2 535 310,00 €	253 531 €	10%
		TOTAL	1 543 073.00 €	

Il vous est demandé d'approuver le programme d'opérations pour lequel conformément à la délibération n°2 du 6 février 2023, le Maire sollicite la Dotation Politique de la Ville 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu le courrier en date du 22 mai 2024 de Madame la Préfète de l'Oise,

dotation 2024,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 21 mai 2024,

Considérant que cette dotation apporte un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la Ville,
Considérant les projets présentés,

■ Vote

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'ensemble de ces projets aux modalités de financement mentionnées.

Article 2 : conformément à la délibération n°2 du conseil municipal du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, Monsieur le Maire sollicite les subventions et est autorisé à signer tout document y afférent.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

CREIL, le

06 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Mariline DUBHIN

La secrétaire de séance